

Don, dette, identité

Jacques T. GODBOUT
Université du Québec à Trois-Rivières

UNE APPROCHE INUSITÉE

La vision habituelle du don, dans la société en général, est différente de celle qui domine dans les sciences sociales. Quand on pense au don dans la société occidentale d'aujourd'hui, ce qui vient à l'esprit spontanément, c'est un type particulier de don : la philanthropie, le don humanitaire, le « donnez généreusement » des campagnes de souscription. C'est le don à des inconnus ou des étrangers. Et on le définit comme nécessairement gratuit, au sens d'unilatéral, sans retour. *Le petit Robert* définit ainsi le don : « ce qu'on abandonne à quelqu'un sans rien recevoir de lui en retour ». Et le dictionnaire Oxford parle de « *voluntary transferred without expectation or receipt of an equivalent* ».

La situation est différente dans les sciences sociales. Mentionnons d'abord qu'on en parlait très peu jusqu'à récemment, sauf en anthropologie. Et quand on en parlait, c'était soit pour le nier dans nos sociétés ou, ce qui revient au même, le réduire à un échange marchand intéressé, quand ce n'était pas une hypocrisie. Pour leur part, les anthropologues l'observaient dans les sociétés archaïques et arrivaient le plus souvent à la conclusion que, finalement, même dans ces sociétés, le don tendait vers un échange équivalent, à long terme. Ces études étaient centrées sur la réciprocité et mesuraient avec précision ce qui circulait dans un sens et dans l'autre.

On est donc en présence de deux conceptions extrêmes du don : soit le don unilatéral et sacrificiel, sans retour chez nous ; soit un don tendant au contraire vers l'échange marchand chez les archaïques et dans les sciences sociales en général.

Mais tout en s'opposant, ces deux conceptions ont un point en commun : dans les deux cas, le don est défini comme une forme de circulation des choses. Le don est défini par ce qui circule seulement, par une comparaison de ce qui circule, pour conclure : soit que c'est équivalent, soit que c'est unilatéral. Cette dernière conclusion conduit des philosophes, en poussant cette exigence de non-retour à l'extrême, à affirmer que le don est la figure de l'impossible (Derrida) ou que la générosité a pour condition l'ingratitude de l'autre. Cela revient à affirmer que pour que le vrai don existe, seul le donneur peut être généreux, puisque ceux à qui il donne doivent idéalement être tous ingrats.

Certes, bien des nuances seraient nécessaires. Mais cette description me semble assez bien décrire la situation jusqu'à récemment. Situation qui est peut-être en train de changer. On commence à prendre le don au sérieux, du moins si l'on en juge par les publications importantes sur le thème. Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, particulièrement en France mais aussi ailleurs, plusieurs recherches ont été effectuées et de nombreux ouvrages ont porté sur le don, rédigés par des anthropologues, certes, mais aussi par des philosophes, des littéraires, des économistes, des juristes, des sociologues. En 2001, en France, une des questions du baccalauréat en philosophie était : « Donner pour recevoir, est-ce le principe de tout échange ? »

Comment le don est-il aujourd'hui abordé par les différentes disciplines des sciences humaines ? Qu'est-ce qui est nouveau, différent ? Quelques définitions permettent de mettre en évidence cette évolution. Pour les économistes, comme l'écrit l'un d'eux, le don, c'est tout simplement un transfert qui ne fait pas l'objet d'un contrat : « *A gift is a noncontracted good* » (Stark et Falk, 1998, p. 272). Un juriste américain, Eisenberg, propose une définition un peu plus élaborée : « *I will use gift to mean a voluntary transfer that is made, or at least purports to be made, for affective reasons like love, affection, friendship, comradeship, or gratitude, or to satisfy moral duties or aspirations like benevolence or generosity, and which is not expressly conditioned on a reciprocal exchange* » (Eisenberg, 1997, p. 823). Enfin, cette évolution transparait dans le *Dictionnaire de sociologie* de Boudon et al., dans la dernière édition, où pour la première fois on retrouve le mot « don » comme entrée. Le don y est ainsi présenté (l'auteur se demande comment distinguer don et échange) : « C'est le juridique qui permet de distinguer les deux phénomènes [don et échange] : le droit d'exiger une contrepartie caractérise l'échange et manque dans le don. Donner, c'est donc se priver du droit de réclamer quelque chose en retour » (Boudon, 1999, p. 68).

Dans toutes ces définitions, on retrouve une différence importante, essentielle, par rapport à celles présentées plus haut, autant pour la

conception courante que pour celle des sciences sociales. En quoi consiste cette différence ? Pour le montrer et pour répondre à cette question, partons de la définition du dictionnaire de Boudon *et al.*

DÉFINITION MINIMALE. SE PRIVER DU DROIT D'EXIGER UN RETOUR

En quoi cette définition est-elle si différente des conceptions courantes mentionnées plus haut ? D'abord, contrairement aux autres, cette définition n'affirme ni qu'il n'y a pas de retour (conception courante), ni que le retour est équivalent (conception des science sociales).

Elle nous sort d'une conception du don en termes *d'absence* de retour, d'une part (de don unilatéral), qu'on oppose traditionnellement au modèle du don contre-don (tendant vers l'équivalence) des anthropologues, d'autre part ; elle nous sort des extrêmes.

C'est déjà important. Mais il y a plus. En fait, cette définition ne se prononce tout simplement pas sur le retour effectif ; ce n'est pas son point de départ. Le don n'est plus défini par ce qui circule seulement, ce qui était commun, comme on l'a vu, à toutes les définitions antérieures. Car à partir du moment où l'on affirme que le don consiste à se priver volontairement de ce droit au retour, qu'on renonce à ce droit, on cesse de définir le don par le fait qu'il y a ou non retour, ce qu'ont en commun autant la définition courante que la définition anthropologique, l'une pour dire qu'il n'y en a pas, l'autre pour dire qu'il y a un retour tendant vers l'équivalence. On applique enfin au don le précepte de Weber, sa distinction entre l'observation d'un comportement et la compréhension du comportement. En se contentant, dans le don, d'observer et d'essayer de mesurer ce qui circule, on en reste au premier stade.

C'est certes une approche négative : se priver, renoncement volontaire, refuser. Mais on peut facilement rendre cette définition positive, du point de vue du don. Comment ? En faisant la déduction suivante : s'il n'y a pas exigence de retour, s'il n'y a pas droit au retour, on peut déduire que s'il y a retour, il sera libre, au moins juridiquement, au moins au sens que le retour ne sera pas effectué en vertu d'un contrat, d'une obligation légale du receveur. (Autrement dit, le « retour » sera aussi un don. Mais j'anticipe.) Si on voulait partir du don pour définir les modes de circulation des choses dans la société, au lieu de faire l'inverse, comme toujours, ce qui conduit nécessairement à une définition négative du don, on pourrait donc avancer, en partant de cette définition, mais en en énonçant la proposition complémentaire : le don, c'est rendre le receveur libre de donner. Ou : donner, c'est libérer l'autre de l'obligation contractuelle

de rendre, d'échanger. Ou encore : donner est une forme de circulation des choses, une forme de transfert qui libère les partenaires de l'obligation contractuelle de céder quelque chose contre autre chose.

Comme écrivait déjà Sénèque : un bienfait est un service rendu par quelqu'un qui eût été libre, tout aussi bien, de ne pas le rendre (Sénèque, 1972, t. 1, p. 77). « Il n'est de don que parce qu'il aurait pu ne pas être donné » (Caillé, 2000, p. 201). Et inversement, on définirait le contrat comme le fait de priver l'autre de la liberté de donner.

Avec une telle définition, on sort le geste du don d'un certain sens, d'un certain cadre : le sens que lui procure le contrat, l'obligation légale, soit dans le cadre marchand, soit dans le cadre public étatique. La relation ne se définit plus par ce qui circule dans une direction ou dans l'autre, ayant pour norme soit l'unilatéralité (ce qui implique que le fait de recevoir après avoir donné signifie que ce n'était pas un « vrai » don), soit le retour équivalent (ce qui implique que le don n'existe pas). On s'éloigne des deux définitions extrêmes, mais possédant une base commune : la comparaison de ce qui circule.

Ce changement me semble un préalable fondamental à toute étude du don. Pourquoi ? Parce que cette définition oblige à tenir compte du sens. Le sens de ce qui circule n'est plus donné. Il est à chercher, à découvrir, et ce, même s'il y a retour. Cette approche ouvre la voie à de multiples sens et invite à chercher de nouvelles règles, de nouvelles normes pour ce mode de circulation des choses qui n'est pas régi par les normes habituelles du contrat. C'est pourquoi, loin de nous simplifier la vie, elle nous la complique. Mais avec cette définition, on décroche du modèle dominant d'explication de ce qui circule – le marché –, et on peut pénétrer au cœur du phénomène du don. La porte s'ouvre sur le monde du don, porte qui était fermée par une définition qui l'excluait en même temps qu'elle le définissait, en postulant un seul sens à ce qui circule, celui de la comparaison calculée de ce qui circule, et une seule règle, celle de l'équivalence entre les choses qui circulent. C'est un point de départ, mais absolument indispensable pour entrer dans l'univers du don.

LE MONDE DU DON

C'est tout un monde qui s'ouvre avec cette définition. Car d'abord, en appliquant cette définition à l'observation de la société, on constate aussitôt que plein de choses y circulent de cette façon, que ce n'est plus du tout un phénomène marginal ou bon pour les sociétés archaïques. Tout ne passe pas par le don, bien entendu, dans la société actuelle. Il y a le droit, il y a le marché, il y a la très grande importance des contrats et du

juridique qui caractérise la société actuelle. On reconnaît cette présence des autres formes de circulation des choses. Mais l'importance que les individus modernes continuent à accorder à ce qui circule entre eux sans exigence contractuelle de retour, l'importance de cette volonté de libérer les autres de cette obligation contractuelle de rendre, est étonnante. Et notamment dans les liens primaires. Les sociologues ont l'habitude de distinguer entre ce qui circule dans les liens primaires et dans les liens secondaires.

Le don est en effet omniprésent dans les relations qui comptent le plus pour nous, telles que les rapports de parenté et les relations amicales. C'est ce que nous avons constaté dans notre recherche sur les réseaux de parenté. La puissance idéologique actuelle du modèle marchand néolibéral aurait pu nous faire croire le contraire. L'omniprésence de ce modèle marchand productiviste est un fait. Il tend à tout envahir. Donc, ça n'allait pas de soi pour nous¹. Il n'est pas inutile de rappeler ici brièvement les deux thèses courantes à propos de l'importance et du sens de ce qui circule dans la famille. La thèse classique en sociologie depuis Durkheim et Parsons considère que, avec la modernisation, la famille joue un rôle économique (de production et d'échange des biens et services) de plus en plus négligeable. Elle se spécialise dans la fonction affective. Ce serait une sorte de lien social à l'état pur. Tout ce qui circule de matériel aurait tendance à passer par le circuit du marché ou de la redistribution étatique, ne laissant à la famille et à la parenté que la responsabilité des liens affectifs où, idéalement, rien de matériel ne circulerait.

Par ailleurs, une seconde approche (*public choice*, théorie des choix rationnels, individualisme), plus récente, a pris de l'importance avec la généralisation du modèle économique aux institutions non économiques telles que la famille. Pour elle, les rapports entre les membres de la famille sont de nature utilitaire. C'est pourquoi ils sont même quantifiables monétairement. On peut rendre compte de toutes les décisions – celle de se marier, de divorcer, d'avoir des enfants, de faire tel ou tel choix éducatif, etc. – en faisant une analyse coûts-bénéfices, comme s'il s'agissait de décisions économiques. En fait, pour les tenants de cette approche, ce sont des décisions économiques.

Mais aucune des deux thèses ne s'est vérifiée dans les réseaux que nous avons observés. En ce qui concerne le premier point, on a pu constater que, même si la parenté a recours quotidiennement au marché et souvent aux services de l'État, la circulation interne aux réseaux demeure très importante. Qu'est-ce qui circule ? Des biens, certes, mais surtout des

1. Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux, avec qui j'ai réalisé cette étude.

services et de l'hospitalité. Les réceptions sont nombreuses, officielles ou informelles ; l'hébergement est fréquent, au moment du divorce d'un membre par exemple. Les services rendus sont innombrables, quotidiens, ou plus rares mais plus importants. De même, il apparaît que, dans la majorité des réseaux, au moins une personne est prête à prendre en charge ses parents, si cela est un jour nécessaire. La présence de la mère à la maison (ou de la sœur aînée ou même de la belle-mère en l'absence de la mère) après l'accouchement demeure également une pratique courante. La circulation de l'argent est également importante. Verticalement surtout, des ascendants vers les descendants, mais aussi de façon horizontale, au sein de la fratrie.

Bref, les choses circulent en permanence dans la parenté, même si cette dernière a évidemment beaucoup perdu de son poids relatif. En termes absolus, on utilise beaucoup le marché, et la distance parcourue est grande. Mais cette évolution ne rend pas marginal ce qui continue à être fourni à l'intérieur du réseau de parenté. La parenté continue d'être une institution importante pour répondre aux besoins matériels des membres de la société moderne. En ce sens, il y a bien une *économie de la parenté*, et ses réseaux ne tendent pas à évacuer cette fonction pour se consacrer exclusivement aux liens affectifs, comme le croyait Durkheim au début du siècle.

Mais la sphère marchande pourrait malgré tout avoir pénétré l'institution familiale, non pas en tant que ses membres auraient recours au marché pour acquérir des biens, mais au sens où ils se conformeraient à des normes d'*équivalence* – voire de rentabilité – dans leurs transactions. Or, on constate que cette pratique est quasi inexistante. En fait, non seulement on n'utilise pas le marché comme norme, mais on prend volontairement de la distance par rapport au modèle de l'équivalence, au prix, et surtout au gain. Il arrive certes qu'on utilise les prix comme moyen dans certaines transactions. Il arrive que quelqu'un loue un logement à un membre de sa famille, ou reçoive de l'argent en contrepartie d'un travail effectué pour un parent, ou encore lui vende un objet. Mais la norme est alors plutôt que le prix de ces transactions *s'éloigne* du prix de marché. Le critère est souvent le revenu de chacun, et le prix avantage généralement celui dont le revenu est le plus bas. On s'éloigne donc non seulement du gain, mais aussi de l'équivalence. Et si parfois on recherche l'équivalence, ce n'est pas dans un esprit marchand, mais pour prendre ses distances dans une relation qui traverse une période difficile, jamais pour faire du profit. Car faire un profit (réaliser un surplus) avec un membre de la famille, cela équivaut en fait à engendrer une dette, à s'endetter.

Nous reviendrons sur ce thème plus loin. Contentons-nous ici de remarquer qu'avec une telle norme le profit peut difficilement exister.

Même si beaucoup de choses et de services continuent à circuler dans la famille, le modèle (normatif) marchand est donc demeuré par ailleurs extérieur à la parenté. Ce lien social tolère mal le rapport marchand.

Malgré l'omniprésence de l'idéologie néolibérale, on préfère donc le plus souvent faire circuler les choses en passant par le don dans les réseaux de parenté. On s'éloigne volontairement et presque systématiquement du modèle marchand.

Dans les liens primaires, on libère l'autre en permanence de l'obligation contractuelle de rendre, pour reprendre la définition du dictionnaire. Même si c'est à un moindre degré, le phénomène est aussi important dans les liens secondaires. Le don ainsi conçu est très présent dans ce qui circule entre étrangers et dans ce qu'on appelle aujourd'hui le tiers secteur. Le don est également le principe qu'on applique au Canada et dans de nombreux pays pour la collecte du sang et la transplantation des organes.

LES SENS DU DON

Bref, on constate que les acteurs sociaux choisissent très souvent de faire circuler les choses sous la forme du don, tel qu'il a été défini plus haut, soit en rendant l'autre libre de donner à son tour. Rappelons que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas retour dans les faits. Il peut y avoir retour ou non. Le retour peut même être plus grand que le don. En outre, cette définition par la liberté n'élimine pas l'idée d'obligation, et encore moins le sentiment d'obligation, cette force qui pousse à donner quand on a reçu, la « norme de réciprocité » (Gouldner, 1960) qui constitue la grande question de départ de Marcel Mauss (Mauss, 1985 [1950]). Au contraire, c'est justement ce phénomène qu'il s'agit de comprendre. Tout ce que cette définition exclut, c'est l'obligation contractuelle, légale, juridique, extérieure. Et encore, il y a ici une zone floue. Il y a le droit coutumier. Un trop grand sentiment d'obligation extérieur aux agents n'est pas un « vrai » don pour les personnes rencontrées. Cette définition n'élimine pas non plus l'intérêt. Enfin, une telle définition ne suppose pas qu'il est toujours préférable de passer par le don, ou que le don est toujours positif. C'est une question ouverte. Ce que met essentiellement en évidence cette définition, c'est que pour comprendre le don, il faut en chercher le sens. Le don est une recherche du sens de ce qui circule quand ce n'est pas que le profit, et une recherche des règles quand ce n'est pas l'équivalence contractuelle. Il y a un déplacement, on sort ce qu'on observe de son sens habituel et on cherche un cadre d'interprétation différent.

Le don ne se définit plus ni par la circulation « gratuite », au sens de unilatérale, ni par l'équivalence. Par rapport à cette façon de voir que cette définition veut remplacer, on peut présenter de multiples cas de figure. Ainsi :

1. Il peut y avoir circulation unilatérale, sans retour, sans que ce soit un don pour autant : le marchand qui se fait avoir, ou le joueur qui perd en Bourse ne font pas de ces personnes des donateurs.
2. Inversement, il peut y avoir retour équivalent, et même immédiat, sans supprimer le caractère de don au geste posé : la tournée dans les bistrotts en France, les cadeaux de Noël, en sont des illustrations.

Tous les cas de figure sont possibles. Il faut maintenant chercher le sens, les sens et les règles, au-delà du calcul de ce qui circule dans un sens et dans l'autre.

LES « DEGRÉS » DE DON...

Cette définition pose l'absence d'obligation contractuelle, légale. Elle ne dit pas absence d'obligation tout court, d'obligation sociale, de sentiment d'obligation. Elle ne dit pas non plus absence d'intention de recevoir. Pour donner une idée des sens possibles, on peut distinguer différents « degrés » ou types de don, plus ou moins libre et plus ou moins intéressé (le classement est en partie subjectif, c'est autant une typologie qu'un ordre).

1. *Donner pour recevoir*, mais sans garantie, en assumant le risque social de non-retour, le risque du lien social. Pensons, par exemple, aux différents cadeaux des commerçants à l'occasion de Noël (calendriers, etc.). Le don, dans les affaires, est souvent de ce type, mais pas seulement. Il peut aussi être fait pour remercier (Godbout, 2000).

On donne pour recevoir quoi ? Des biens certes, mais aussi de la puissance, du pouvoir, de la réputation. On dit que le rêve du philanthrope est de devenir connu comme donneur anonyme...

2. *Donner par convenance, par obligation sociale*. Dans ce cas, le donneur non seulement n'attend rien en retour, il préférerait souvent même ne rien recevoir. C'est le don le plus près de l'obligation extérieure, coutumière, du droit. Il existe un seuil où ce n'est plus un don, lorsque le sentiment d'obligation est trop fort et peut être assimilé à une obligation juridique. Ce type de don se retrouve le plus souvent dans le monde du travail.

3. *Donner par obligation morale*. On retrouve ici la conception courante du don. Le don fait par devoir doit être sans retour. Auguste Comte s'oppose même à tout sentiment de plaisir dans le don. C'est le don-sacrifice de la religion chrétienne.
4. *Donner par plaisir*. Il y a un plaisir dans le don, parfaitement assumé aujourd'hui, contrairement au XIX^e siècle. On tient aujourd'hui à mettre en évidence cette dimension du don. « Parce que j'aime ça », affirme la Fédération des centres d'action bénévole. On peut, certes, interpréter ce phénomène comme un reflet du narcissisme dominant, mais c'est aussi le signe du refus de la conception sacrificielle et la reconnaissance d'un besoin de donner.
5. Enfin, on peut *donner par amour*. Pour le donneur, le sens du geste est dans le plaisir du receveur, la satisfaction du receveur est ce qui satisfait à son tour le donneur.

Le donneur peut recevoir beaucoup. Mais même si le donneur reçoit beaucoup plus qu'il ne donne, ce n'est pas ce qui définit le sens du don ; c'est le sens qu'il accorde à son geste qui le définit comme don. Répétons-le, ce qui circule est distingué du sens. Le degré le plus élevé n'est pas défini par l'unilatéralité, mais par le sens.

Certes, il y a des cas d'altruisme, dont le sens est le devoir et où le donneur ne souhaite rien recevoir en retour. Mais l'altruisme, ce n'est pas seulement la philanthropie accomplie par devoir. Pensons au père Noël. C'est une invention altruiste à l'état pur, pour les enfants de la part de parents et d'adultes en général qui inventent un personnage mythique, un étranger qui se consacre exclusivement à la tâche de donner des cadeaux une fois par année. Toute la reconnaissance du receveur est pour ainsi dire déviée par le donneur lui-même ; elle s'adresse à ce personnage et non au véritable donneur. Récemment, un de mes amis était effaré à l'idée que sa fille ait pu voir un cadeau avant que le père Noël ne soit officiellement passé : « Elle pourrait penser que c'est nous. » Quel altruisme, quel masochisme même, de se déguiser – ou de payer quelqu'un pour le faire, lequel est le pire ? – en un autre pour faire croire que ce n'est pas soi qui offre le cadeau qu'on a acheté ! Pour accroître le plaisir du receveur... et du donneur.

Ces types de don ne sont pas exhaustifs et ne sont pas non plus mutuellement exclusifs. Le plus souvent, un rapport de don spécifique relève de plusieurs types. Il est même rarement possible de distinguer précisément tous ces sens. Dans les liens primaires, plus le don est intense, plus il exprime le lien. Les sens du don sont dans le lien. Du calendrier du marchand au cadeau de Noël à un être cher, il y a un renversement graduel du rapport entre le lien et ce qui circule, entre le lien et le bien. Par son

cadeau, le marchand peut considérer qu'il crée un lien qui augmentera la circulation de biens, le lien est alors au service du bien (de l'échange). On crée un lien pour que des biens circulent. Inversement, le cadeau à un être cher peut avoir comme seul sens l'expression du lien. Le bien qui circule est au service du lien. C'est pourquoi une autre définition du don est possible : le don est ce qui circule en exprimant le lien ou au nom du lien, ou au service du lien. Plus ce qui circule est imbriqué dans le lien, plus il prend la forme du don.

Les règles de ce qui circule par le don se comprennent en raison de ce rapport aux liens. Si le don est un rapport, cela signifie qu'il y a un donneur et un receveur et que le sens peut être différent. L'étude des réseaux de parenté, parce qu'on observait de vrais réseaux concrets en rencontrant plusieurs personnes appartenant au même réseau (et non des ego seulement), nous a permis d'analyser ce phénomène. « Je n'ai pas reçu, j'ai pris », a affirmé un membre d'un réseau qui avait pourtant beaucoup reçu selon les autres membres.

Enfin, le sens du don peut être positif ou négatif. Le don établit une dette, et nous sommes tous ravis de nous libérer d'une dette négative (impayable, non remboursable), grâce au marché et au mécanisme monétaire. C'est pourquoi, dans certaines circonstances, il peut être préférable de ne pas être dans un rapport de don, mais de passer au système marchand (étatique). Il peut être préférable de ne pas faire circuler les choses par le don, et surtout de ne pas recevoir sous forme de don, si cela entraîne une telle dette.

RECEVOIR

Recevoir n'est pas un problème dans les autres systèmes de circulation des choses. Mais recevoir est le plus grand problème dans le don. C'est pourquoi, par exemple, on considère comme un progrès le passage de la charité traditionnelle, qui humiliait le receveur et le rendait dépendant, aux systèmes de sécurité sociale. L'explication courante du problème du receveur est la suivante : parce que le don est unilatéral. En se limitant à cette explication, on revient à la définition antérieure. On explique le problème du receveur par une caractéristique de ce qui circule seulement. Il est vrai que ce phénomène de l'humiliation du receveur se produit souvent lorsque le don est unilatéral ou fortement déséquilibré. Mais cette explication ne va pas au fond du problème. Car il existe des cas de figure de don déséquilibré et unilatéral, et sans problème. Dans notre étude du don dans la parenté, nous avons constaté ce phénomène (Godbout, 2000). Mais c'est surtout en analysant le don d'organes, don unilatéral par excel-

lence, que nous avons pu avancer sur cette question (*ibid.*). Nous avons constaté que certains receveurs vivaient ce don négativement, mais d'autres positivement. Pour le comprendre, nous avons dû revenir au sens, à l'esprit du don tel qu'il est vécu par le receveur. Pour certains, ce don de vie impossible à rendre représente une menace à leur identité. Ils craignent que le donneur leur ait transmis une partie de son identité, ils craignent une transformation négative, une sorte d'invasion par le donneur.

IDENTITÉ ET DETTE POSITIVE

On retrouve ici une des idées-force de l'essai sur le don de Marcel Mauss (Mauss, 1985 [1950]) : « Même abandonnée par le donateur (la chose reçue) est encore quelque chose de lui » (p. 159) ; « [...] présenter quelque chose à quelqu'un, c'est présenter quelque chose de soi » (p. 161). De nombreux auteurs se penchant sur le don en arrivent à cette question de l'identité. C'est un thème courant non seulement dans les sciences sociales, mais également chez les écrivains. « Le seul présent, le seul don est un fragment de toi-même », écrit Emerson. Ces auteurs rejoignent d'ailleurs le sens commun. « Don de soi », dit-on spontanément en parlant du don. Pourquoi ?

Parce que le don, à la différence des autres formes de circulation, transporte quelque chose du donneur, qui affecte la personnalité du receveur. Le don véhicule un message sur ce que le receveur et le donneur sont. Le don est un langage. C'est ce qui explique pourquoi il est parfois si difficile de choisir un cadeau. Les économistes considèrent cette situation irrationnelle (Waldfoegel, 1993). Et pour cause. Si le donneur offrait le montant d'argent, le receveur se procurerait rapidement quelque chose qu'il préfère le plus souvent à ce que le donneur lui aurait offert, et tous seraient gagnants. Et pourtant, on donne très peu de cadeaux en argent, comme on l'a constaté dans la recherche sur la parenté.

Dans la transplantation d'organes, ce phénomène d'identité peut même conduire à de graves problèmes de personnalité. Dans le don, on joue constamment son identité, ce qui n'a rien d'étonnant dans la mesure où, comme l'écrivait le grand sociologue qu'était Saint-Exupéry, on est nos liens. Or, au-delà de sa valeur marchande et de sa valeur d'usage, le don a une valeur de lien.

Il est donc préférable de ne pas donner parfois, de ne pas entrer dans un rapport de don. Le don-poison existe, c'est celui qui signifie au receveur son incapacité à donner, qui signifie au receveur que pour vraiment recevoir ce don, l'assimiler à lui, il faudrait au fond qu'il soit un autre. Il

importe de souligner cette dimension négative potentielle du don, d'insister sur le fait qu'il n'est pas toujours souhaitable de passer par le don, que le don n'est pas une panacée.

Mais, bien sûr, le don n'est pas toujours négatif, et ce, même s'il y a déséquilibre. Dans notre étude sur le don dans les rapports de parenté, nous avons constaté, dans tous les réseaux, un système déséquilibré au sens où il y avait ce qu'on a appelé des « donneurs nets » et des « receveurs nets ». Les réseaux de parenté sont des systèmes de dette. Des systèmes de dette permanente, si on peut dire, et cette situation était considérée normale, une situation courante dans les liens primaires.

Pour comprendre, il faut reconnaître que la dette peut être vécue positivement ; on peut ne pas souhaiter se libérer de la dette. L'économie monétaire nous a libéré de la dette négative, mais elle nous a, en même temps, habitué à concevoir toute dette comme négative. Or, nous avons relevé des systèmes de dette positive. Non seulement cette dette n'est pas un problème, comme la dette économique, mais on est même content d'être endetté. Le sens du don est alors complètement différent de la dette niant l'identité. Au contraire, elle nourrit l'identité. « Audrey m'a donné plus que je ne pourrai jamais lui rendre », a récemment dit Lucien Bouchard dans son discours de retrait de la vie politique. Il se définit comme étant en dette, en dette permanente, impossible à liquider ; mais qui n'est pas pour autant négative. C'est ce que nous avons appelé un état de dette positif. Ce système coexiste avec les autres systèmes de dette, mais il est important et généralement non pris en compte. Et il arrive que les deux partenaires pensent la même chose, considèrent devoir beaucoup à l'autre ; nous avons alors un état de dette mutuelle positive.

LE POSTULAT DU DON

Le don ayant une valeur de lien, il est donc plausible que le rapport de don engage notre identité, notre définition de soi, positivement ou négativement. À cause de ce lien entre le don et l'identité, on peut penser que ne jamais donner, recevoir seulement, ne pas entrer dans des rapports de don, c'est certes profiter, mais ce n'est pas croître. C'est demeurer un enfant. Un enfant est très malléable, physiquement et psychologiquement. Il a une identité génétique, mais encore peu d'identité sociale. Cette dernière se fixe progressivement. En recevant, il accumule les identités des autres sans nécessairement les transformer en la sienne. Mais c'est en donnant, peut-être, qu'on assimile principalement tout ce qu'on reçoit, et qu'on réalise (dans tous les sens) ce que l'on est. C'est en donnant que

tout ce qu'on reçoit devient nous-mêmes, que se produit le véritable mélange chimique de tout ce qui a été reçu, pour former quelque chose de différent et d'unique.

Toutes ces considérations ont conduit à faire le postulat du don sur lequel je travaille présentement. Entre les deux approches présentées au début – qu'on aurait pu appeler en caricaturant le don chrétien et le don des anthropologues –, on a essayé de voir s'il n'y aurait pas une autre manière de penser le don. C'est une approche qui essaie d'intégrer autant les archaïques que les occidentaux modernes, et qui fait le postulat du don. Affirmer l'appât du don, c'est dire qu'on est fait pour donner autant que pour recevoir. C'est affirmer que le don nourrit l'identité. Dire qu'un exclu de la société a souvent plus besoin de donner que de recevoir, parler de « don de soi », ça fait chrétien, et ça rend mal à l'aise comme chercheur. Mais c'est aussi ce que disent les membres des sociétés archaïques. Mais ce qu'ils ne disent pas, par contre, c'est qu'il faut que ce don soit un sacrifice, que ce soit pénible, et qu'il ne faille rien recevoir en retour, parce qu'alors ce ne serait pas un vrai don.

Ce postulat de l'*homo donator* me semble au moins aussi vraisemblable que celui de l'*homo œconomicus*, celui du modèle néolibéral de l'intérêt qui domine actuellement le monde. Face à la mondialisation marchande, le postulat du don nous rend sensible au fondement de la société : la confiance, les réseaux sociaux, la valeur de lien. Le don nous sort de la dichotomie marché-État propre à la gauche classique comme à la droite. Le don nous rend vigilant pour résister à la tentation de recourir au marché ou à l'État pour résoudre tous les problèmes, sans nier leur importance pour autant, notamment pour nous libérer de la dette négative. Le don nous rend conscient qu'on assiste actuellement à un processus d'élimination systématique de tout ce qui est donné à l'homme, de tout ce qui n'est pas produit par lui. Rien n'est plus donné à l'humanité, ce qui transforme radicalement notre rapport au monde. Depuis le début du néolithique, l'agriculteur a progressivement vendu ses produits, mais la semence demeurait un don de la nature. Il devra dorénavant acheter ses semences de multinationales. La tendance à tout transformer en marchandise, inhérente au système marchand, aboutit à la négation complète du don dans la circulation des choses entre les humains. Les poissons sont produits, l'eau sera vendue, les semences stériles aussi, et bientôt peut-être les bébés seront produits. Produits, c'est-à-dire transformés en marchandises, transférables, ayant un coût et souvent interdits à ceux qui ne peuvent pas payer.

Une réflexion sur le don apporte donc un éclairage sur les problèmes de la mondialisation et sur les raisons de lutter non pas pour diminuer la

circulation des choses entre les humains, mais contre le monopole accordé à la forme marchande de circulation qui élimine le don et ne considère que la valeur d'échange au détriment de la valeur d'usage et de la valeur de lien. Comme le mettent en évidence les réactions actuelles contre la mondialisation marchande, les sociétés sont présentement engagées dans un combat fondamental pour le droit de décider de faire circuler les choses autrement que par le mécanisme marchand : par l'État et par le don. À la fin des années 1960, à Kansas City, É.-U., les entreprises qui payaient les « donneurs » de sang ont fait un procès à celles qui recueillaient le sang de donneurs bénévoles, pour cause de concurrence déloyale, et elles ont gagné en première instance (Titmuss, 1972, p. 159-165)². Cette situation risque de se généraliser à l'échelle de la planète. La lutte contre la mondialisation est aussi une lutte pour la légitimité du don et, pourquoi pas, pour la mondialisation du don.

BIBLIOGRAPHIE

- Boudon, R.E.A. *et al.* (1999). *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse.
- Caillé, A. (2000). *L'anthropologie du don*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Eisenberg, M.A. (1997). « The World of Contract and the World of Gift », *California Law Review*, 85, p. 821-866.
- Godbout, J.T. (2000a). *Le don, la dette et l'identité*, Montréal, Boréal; Paris, La Découverte.
- Godbout, J.T. (2000b). « Quand les gens d'affaires se font des cadeaux », *La revue du M.A.U.S.S.*, 15, p. 278-295.
- Gouldner, A.W. (1960). « The Norm of Reciprocity », *American Sociological Review*, 5(2), p. 161-178.
- Mauss, M. (1950). *Sociologie et Anthropologie*, Paris, Quadrige et Presses universitaires de France, 482 pages.
- Sénèque (1972). *Des Bienfaits*, Paris, Les Belles Lettres.
- Stark, O. et I. Falk (1998). « Transfers, Empathy Formation, and Reverse Transfers », *The American Economic Review*, 88(2), p. 271-276.
- Titmuss, R. (1972). *The Gift Relationship. From Human Blood to Social Policy*, New York, Vintage Books, 339 pages.
- Waldfoegel, J. (1993). « The Deadweight Loss of Christmas », *The American Economic Review*, 83(5), p. 1328-1336.

2. Une commission, en 1963, et de nouveau en 1966, a conclu que les membres de la Community Blood Bank, mise sur pied par des médecins des hôpitaux pour remédier à la mauvaise qualité de l'approvisionnement en sang par les banques de sang commerciales, s'étaient « illegally joined together in a conspiracy to restrain commerce in whole human blood » (Titmuss, p. 161).